

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Séance ordinaire du bureau territorial du 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2016_11_22_286

Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés - lot 3 collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et journaux-magazines en mélange et du verre en apport volontaire

L'an deux mille seize, le 22 novembre à 17h00, les membres du bureau de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis à l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 15 novembre 2016.

Fonction	Nom	Présents	Excusés	Représentés
Président	Michel LEPRETRE	X		
1 ^{ère} vice-présidente	Stéphanie DAUMIN		X	
2 ^{ème} vice-présidente	Hélène DE COMMARMOND		X	
3 ^{ème} vice-président	Richard DELL'AGNOLA		X	
4 ^{ème} vice-présidente	Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	
5 ^{ème} vice-président	Jean-Luc LAURENT	X		
6 ^{ème} vice-président	Jean-Marie VILAIN	X		
7 ^{ème} vice-présidente	Christine JANODET	X		
8 ^{ème} vice-président	Clément DECROUY	X		
9 ^{ème} vice-président	Eric MEHLHORN	X		
10 ^{ème} vice-président	Romain MARCHAND		X	
11 ^{ème} vice-président	Pascal NOURY	X		
12 ^{ème} vice-président	Alexandre BOYER	X		
13 ^{ème} vice-présidente	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN		X	
14 ^{ème} vice-président	Patrick DAUDET	X		
15 ^{ème} vice-président	Elie YEBOUET	X		
16 ^{ème} vice-président	Patrice DIGUET	X		
17 ^{ème} vice-président	Alain VEDERE		X	
18 ^{ème} vice-président	Sakina HAMID		X	
1 ^{ère} conseillère supplémenteaire	Christine RODIER		X	
2 ^{ème} conseillère supplémenteaire	Françoise BAUD	X		
3 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Eric GRILLON		X	
4 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Richard DOMPS		X	
5 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Robin REDA	X		
6 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Raymond CHARRESSON	X		

Nombre de conseillers en exercice composant le bureau territorial : 25

Présents	Absents	Représentés	Nombre de votants
15	10	0	15

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 16.02.16 – 20 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau et au Président ;

Vu le compte-rendu de l'ouverture des plis en date du 20 Juin 2016 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2016 classant en première position l'offre détaillée ci-après :

- Lot n°3 : offre de la société SEPUR qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères pondérés de jugement des offres figurant dans le règlement de la consultation en vue d'attribuer le marché de Collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et journaux-revues-magazines en mélange et du verre en apport volontaire, sans montant minimum ni montant maximum annuel et pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification du marché.

Après en avoir délibéré, le bureau territorial, à l'unanimité :

Approuve le marché à signer avec la société SEPUR pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification du marché, en vue de l'exercice de la collecte des déchets des ordures ménagères résiduelles, des emballages et journaux-revues-magazines en mélange et du verre en apport volontaire, sans montant minimum annuel et sans montant maximum;

Autorise le Président ou la Vice-présidente déléguée à la gestion et à la valorisation des déchets à signer lesdits marchés et tous documents y afférents ;

Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Établissement Public Territorial – Grand-Orly Seine Bièvre.

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Fait à Vitry-sur-Seine, le 23 novembre 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre